



APPEL A PROJETS

LE FONDS POUR LA JEUNE CREATION FRANCOPHONE

Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle dans les pays d'Afrique francophone, de l'Océan Indien et d'Haïti.

DATE LIMITE DES DÉPÔTS DES DOSSIERS : 27 mars 2020

Pour la 3^e année consécutive, les partenaires du Fonds pour la Jeune Création Francophone renouvellent leur collaboration destinée à encourager la création audiovisuelle, les auteurs émergents et producteurs d'Afrique Francophone subsaharienne, de l'Océan Indien et d'Haïti.

Le Fonds pour la Jeune Création Francophone soutient les projets de différents formats : **cinéma, court- et long-métrages, séries audiovisuelles et contenus web** à travers l'attribution d'aides sélectives pouvant intervenir au stade du **développement, de la production et/ou de la post-production**. L'engagement de diffuseurs au sein du dispositif permet en outre d'évaluer le potentiel de diffusion des projets dès leur sélection.

Il est ouvert aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo Brazzaville, Congo RDC, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, îles Comores et Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Les Seychelles, Tchad, Togo et Haïti.

Les projets lauréats, sélectionnés par une commission indépendante de professionnels, pourront bénéficier d'accueil en résidence d'écriture pour leur développement ou d'apport numéraire pour leur production. Les projets en production et post-production pourront également bénéficier de prestations et accompagnement en post-production.

A partir de cette année, dans le cadre du programme **ACP-UE Culture** et de l'action **DEENTAL**, les projets lauréats du Fonds pour la jeune création francophone soutenus à l'aide à la production seront par ailleurs éligibles à l'attribution de bonus financiers.

Parmi les enjeux du Fonds pour la jeune création francophone et de l'action DEENTAL, il s'agit de promouvoir le développement de **stratégies innovantes** et de nouveaux mécanismes dans les pays concernés ; et l'**accompagnement des auteurs et producteurs** dans l'avancement de leurs projets et leur professionnalisation. A travers **l'organisation d'évènements en renforcement des capacités ou de rencontres** au sein de festivals, le Fonds pour la Jeune création francophone et l'action complémentaire DEENTAL ont également vocation à **promouvoir le développement d'un réseau international de jeunes cinéastes**.

Pour plus de détails concernant les critères d'éligibilité et modalités du Fonds, merci de consulter le **règlement du dispositif**.

Informations et candidatures en ligne sur : www.jeunecreationfrancophone.org

Date limite des candidatures sur la plateforme : 27 mars 2020 à 23h TU

Pour toutes informations complémentaires, veuillez écrire à :

contact@jeunecreationfrancophone.org

LE FONDS JEUNE CREATION FRANCOPHONE est une initiative du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) en France, la Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie Bruxelles International en Belgique, le Film Fund Luxembourg au Luxembourg, la Société de Développement des Entreprises Culturelles (SODEC) et le Ministère de la culture et des communications du Gouvernement du Québec, Téléfilm Canada, TV5MONDE, Orange Studio, France Télévisions, la SACD, la SACD Belgique et la SACD Canada.

La gestion opérationnelle, administrative et financière du Fonds pour la Jeune Création Francophone est assurée par le COLLECTIF GENERATION FILMS.

